

COMMUNE DE RUMIGNY
INFORMATION MARS 2023


Impression : Mairie de Rumigny

Ne pas jeter sur la voie publique



 www.rumigny.fr

 mairie.rumigny@gmail.com

 03 22 42 05 52

- Samedi 4 :** Pour mémoire (complet), soirée dansante sur le thème des années 80 organisée par le Comité de Fêtes à partir de 19h. à la salle polyvalente.
- Dimanche 5 :** Football, Rumigny contre Sains (2) à 14h30 au stade.
- Mercredi 8 :** Collecte des emballages (bacs jaunes).
- Jeudi 16 :** Ramassage des encombrants. Vous trouverez tous les renseignements concernant la réglementation liée au ramassage des encombrants au verso de cette feuille bleue et sur le site d'Amiens Métropole : <https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Gestion-des-dechets/Encombrants>
- Mercredi 22 :** Collecte des emballages (bacs jaunes)
- Dimanche 26 :** Football, Rumigny contre Saveuse à 15h au stade.
Passage à l'heure d'été

GENDARMERIE – RÉORGANISATION - CONTACTS

La gendarmerie de Saint-Saulfieu intègre la communauté de brigades de proximité d'Ailly-sur-Noye/Saint-Saulfieu.

Les horaires d'ouverture de la **gendarmerie de Saint-Saulfieu** (tél. : 03 22 42 40 17), sont :
mardi, jeudi et samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
les jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

Les horaires d'ouverture de la **gendarmerie d'Ailly-sur-Noye** (tél. : 03 22 42 47 17), sont :
lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
dimanche et jours fériés de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

CENTRE RÉGIONALE INFORMATION JEUNESSE HAUTS-DE-FRANCE

Le **Centre Régional Information Jeunesse Hauts-de-France** (CRIJ Hauts de France), fournit des informations concernant 9 thèmes : Organisation des études, Métiers, Formations, Formation continue, Emploi/Jobs/Stages, Vie pratique, Engagements/Initiatives, Loisirs/Sports/Vacances et enfin Mobilité internationale.

Il recense également l'ensemble des dispositifs et aides financières pour les jeunes.
Retrouvez toutes les infos sur le site <https://www.ij-hdf.fr/>

SERVICE CIVIQUE

Le service civique est une opportunité pour proposer des **missions d'intérêt général de 6 à 12 mois** à des **jeunes de 16 à 25 ans** (30 ans en cas de handicap), sans condition de diplôme.

Toutes les démarches sur : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT DE VÉLOS

Amiens Métropole met à votre disposition un dispositif d'aide à l'achat de vélos. Les conditions d'attribution et le formulaire sont disponibles en ligne sur <https://demarches.amiens.fr/subvention-achat-velo/>

RESPECTONS NOTRE VOISINAGE

Les horaires à respecter concernant les **tontes** et les **travaux de bricolage bruyants** sont :

- Du **lundi au vendredi** de **8h30 à 12h** et de **14h à 19h30**.
- Le **samedi** de **9h à 12h** et de **15h à 19h**.
- Le **dimanche** et les **jours fériés** de **10h à 12h**.

En cas de fermeture de la plateforme de stockage des végétaux, la déchetterie d'Amiens Sud est accessible tous les jours de la semaine ainsi que les dimanches et jours fériés de 9h à 17h45.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h30 et de la secrétaire de Mairie le vendredi de 9h à 12h.

ENCOMBRANTS

Les équipes de collecte ne prennent pas en charge les objets qui par leur dimension, leur poids ou leur nature ne peuvent pas être chargés dans le camion.

Les déchets de type verre, papier/carton, emballage et les ordures ménagères sont à mettre dans les bacs individuels ou dans les points d'apport volontaire dédiés à cet usage.

Les textiles (vêtements, chaussures, draps...), ne sont pas pris en charge par les encombrants et peuvent être apportés dans des points relais.

SONT ACCEPTÉS :

- Mobilier d'intérieur monté ou démonté (armoire, commode, lit, étagère, matelas, tapis, canapé...)
- Electroménager (lave-linge, lave-vaisselle, réfrigérateur, gazinière...)
- Electronique (télévision, ordinateur...)
- Mobilier de jardin (chaises, tables, chaises longues...)
- Gros cartons (supérieur à 1m³)
- Vélo
- Poussette, landau
- Evier en inox

SONT REFUSÉS :

- Déchets de construction (gravats, placo, ciment, briques, PVC, isolant, carrelage, tuiles, plan de travail, lino, parquet, gouttière, moquette...)
- Meubles en céramique (baignoire, évier, lavabo, siège de toilette...)
- Portes, fenêtres, volets, tapisserie murale, douche
- Ferraille (hors mobilier), barbecue, radiateur non électrique
- Déchets dangereux (pot de peinture, aérosols, amiante, gaz, solvant, huile de vidange...)
- Pièces automobiles (pneu, pare-chocs...), et appareils à moteur (tondeuse, cyclomoteur...)
- Déchets verts, sacs ordures ménagères, palette de bois, caddy...

CONSIGNES :

- Les encombrants doivent être présentés sur la voie publique (en général sur le trottoir ou accotements de la voirie), en évitant au maximum de gêner la circulation piétonne. **Tous les encombrants déposés sur terrain privé ne sont pas collectés.**
- Les encombrants sont à sortir avant 5h du matin ou après 19h s'ils sont sortis la veille. L'équipe de ramassage passe dans la journée.
- Les matelas doivent être présentés ficelés, roulés ou pliés.
- L'ensemble de vos encombrants, présentés le jour du rendez-vous, ne doit pas dépasser 3m³ (3m de long sur 1m de haut et 1m de large).

Attention ! Les dépôts sauvages sur la voie publique sont passibles d'une **amende pouvant aller jusqu'à 450€.** Le dépôt sauvage sur les points d'apport volontaire est également interdit.